

CARE AgriculteursLife

Fonctionnement et Règlement

Version 2, 19/01/2022

Rédacteurs : J. Bindelle, B.Dumont, C. De Clerck

Sommaire

1. Préambule	2
2. Présentation générale	2
4. Personnel	3
5. Equipements	4
6. Communication de la CARE	5
7. Règles de fonctionnement de la CARE <i>AgriculteursLife</i>	5
7.1. Conditions d'accès	5
7.2. Priorités	6
7.3. Coût des prestations/ accès aux infrastructures et base de données	6
7.3.1. Expériences de longues durées	6
7.3.2. Accès aux plateaux techniques/infrastructures	7
7.4. Dispositions particulières concernant le Centre d'Expérimentation en Productions animales	7
7.5. Dispositions particulières concernant la Ferme expérimentale.	7
8. Rôles et responsabilité	8
8.1. Conseil de Gestion	8
8.2. Scientifiques référents	8
8.3. Utilisateurs	8

1. Préambule

Le présent Règlement d'Ordre intérieur (ROI) a pour objectif d'explicitier l'organisation de la CARE *AgricultureIsLife*. Les dispositions qui s'y trouvent précisent certaines dispositions mentionnées dans les statuts de la CARE *AgricultureIsLife*.

Le ROI est révisable annuellement par l'Assemblée générale de CARE *AgricultureIsLife* et ratifié par le Conseil de Gestion de TERRA.

2. Présentation générale

AgricultureIsLife est une cellule d'appui à la recherche et l'enseignement (CARE) de TERRA de l'Université de Liège (ULg). Les CARE doivent être des lieux privilégiés de transversalité des recherches de GxABT et de collaboration interfacultaire au sein de l'ULg et au-delà, permettant aux scientifiques (enseignants-chercheurs et doctorants) de développer un agenda d'activités d'enseignement et de recherches sur le long terme et de disposer d'infrastructures performantes, et ce, dans un souci d'interactions entre elles, au sein de TERRA. La CARE *AgricultureIsLife* peut également effectuer des prestations pour des organisations extérieures, publiques ou privées, sur la base d'une collaboration scientifique ou à titre de prestation de services.

L'objectif général de *AgricultureIsLife* est de penser, tester et valider les systèmes de culture et d'élevage innovants visant à améliorer la durabilité et la stabilité de l'agriculture en Europe occidentale tempérée et répondre aux grands défis sociétaux liés à l'agriculture (www.agricultureislife.be). Pour les recherches en site propre, la CARE permet aussi de fédérer les recherches agricoles menées par les membres de TERRA à Gembloux, et par extension également dans des fermes partenaires ou encore dans les pays en développement au sein desquels de nombreux chercheurs de TERRA sont actifs. En effet, la complexité des agroécosystèmes et les enjeux auxquels l'agriculture fait face demandent une approche interdisciplinaire que seule l'organisation structurée de la CARE *AgricultureIsLife* peut apporter durablement aux chercheurs.

Les membres de la CARE *AgricultureIsLife* y étudient la mise en œuvre d'itinéraires techniques et l'étude des leviers agroécologiques à la base de systèmes de production à hautes performances en termes de services éco-systémiques dans leur assertion tant productive, économique, environnementale que sociale. A l'échelle de notre région, les priorités sont de préserver les ressources de l'agroécosystème, de réduire la dépendance énergétique des exploitations, d'optimiser les cycles de l'eau, du carbone et des nutriments, d'éviter la dissémination de substances toxiques dans l'environnement et les aliments, de remodeler des paysages cohérents et supportifs de la biodiversité, tant sauvage que fonctionnelle, de garantir la durabilité de l'agriculture familiale viable économiquement et vivable socialement et enfin, de permettre aux populations de disposer de ressources alimentaires locales de qualité dans le respect de la justice sociale. Pour ce faire, les grands leviers du smart-farming, de l'agroécologie et l'ingénierie agro-environnementale sont activés dans les recherches conduites au sein de la CARE.

Les infrastructures et les équipements situés sur le campus de Gembloux, qui répondent à cet objectif, constituent la CARE *AgricultureIsLife* et sont mis à disposition des utilisateurs.

La CARE *AgricultureIsLife* est coordonnée par un Conseil de Gestion qui se réunit plusieurs fois par an et est gérée au jour le jour par :

Un Président ou une Présidente (actuellement Jérôme Bindelle) ;

Un Directeur ou une Directrice (actuellement Benjamin Dumont),

Une Première Assistante (Caroline De Clerck)

Le cas échéant, un calendrier d'occupation des équipements et des infrastructures est établi sous l'autorité du Conseil de gestion de la CARE

La gestion quotidienne de la CARE *AgricultureIsLife* (OTP, gestion du personnel, interactions avec les utilisateurs, plannings, prévision et suivi des commandes, maintenance...) est assurée par le Directeur, le Président et la Première Assistante.

La Première Assistante, en collaboration avec le Directeur et le Président, gère aussi les demandes de prestations extérieures.

Un bilan d'activité et de gestion est établi chaque année par le Conseil de Gestion.

3. Plateaux et infrastructures

Trois plateaux techniques (Plantes-Systèmes, Ecologie-Chimie-Sol, Calcul et Modélisation informatique) et trois infrastructures (la Ferme Expérimentale asbl, le Centre d'Expérimentation en Productions Animales et la Plateforme Wasabi) sont intégrés à la CARE *AgricultureIsLife*

La Ferme expérimentale (FE) est gérée par un Directeur ou une Directrice (actuellement Jérôme Pierreux).

Le Centre d'Expérimentation en Productions animales est géré par un Directeur ou une Directrice (actuellement Yves Beckers).

La plateforme Wasabi est gérée par un Coordinateur ou une Coordinatrice (actuellement Haissam Jijakli).

Le plateau techniques Plantes-Systèmes est gérée par un Coordinateur ou une Coordinatrice (actuellement Hervé Vanderschuren).

Le plateau technique Ecologie-Chimie-Sol est gérée par un Coordinateur ou une Coordinatrice (actuellement Gilles Colinet en binôme avec Arnaud Monty en remplacement de JT Cornélis).

Le plateau technique Calcul et Modélisation informatique est gérée par un Coordinateur ou une Coordinatrice (actuellement Nicolas Gengler).

4. Personnel

Le personnel scientifique, administratif, technique et ouvrier affecté par l'ULg à la CARE *AgricultureIsLife* dépend hiérarchiquement du directeur de la CARE *AgricultureIsLife*. Celui-ci organise le travail dans le but de contribuer aux recherches des utilisateurs ou à l'appui dans la gestion administrative de la CARE.

Les activités du personnel sont discutées par le Conseil de Gestion de la CARE *AgricultureIsLife*. Le personnel rattaché à la CARE *AgricultureIsLife* est évalué lors d'un entretien individuel avec le Président et le Directeur de la CARE *AgricultureIsLife* annuellement. L'évaluation est discutée au sein du Conseil de Gestion de la CARE *AgricultureIsLife*.

Une liste du personnel est indiquée en annexe.

Le personnel scientifique, administratif, technique et ouvrier affecté à la FE dépend hiérarchiquement du directeur de la FE. Celui-ci organise le travail du personnel attaché à la FE en coordination avec la CARE *AgricultureIsLife* afin que la CARE *AgricultureIsLife* serve d'interface unique pour les demandes de prestations de la part des utilisateurs de la CARE *AgricultureIsLife*.

Le personnel affecté au CEPA, à Wasabi et aux plateaux techniques dépend hiérarchiquement des responsables des axes qui mettent ces infrastructures à disposition des utilisateurs de la CARE *AgricultureIsLife* ou de leur délégué. La CARE *AgricultureIsLife* sert d'interface unique pour les demandes de prestations de la part des utilisateurs à l'exception des membres des axes qui constituent ces plateaux et infrastructures.

Toutes les demandes de prestations à la CARE et aux plateaux techniques et infrastructures associés seront à rentrer via le formulaire disponible en ligne à l'adresse : https://www.terra.uliege.be/cms/c_8673062/fr/terra-fonctionnement-de-la-care-ail

5. Equipements

Une description plus détaillée des équipements disponibles et de leurs performances est donnée dans l'annexe 1 "Equipements disponibles".

La CARE *AgricultureIsLife* met à disposition du matériel de recherche appartenant à la CARE et dont la liste est disponible sur le site Internet de la CARE.

La Ferme expérimentale met à disposition des utilisateurs au nom de la CARE *AgricultureIsLife* 108 ha de terres agricoles et le matériel agricole et le matériel spécifique pour l'expérimentation dont elle dispose. En outre, elle met à disposition des dispositifs expérimentaux de longue durée implantés sur ses terres.

- EcoFoodSystem
- SOLCOUVERT
- SOLRESIDUS
- Prairies permanentes
- Agroforesterie
- Essai centenaire (loi du minimum)

La plateforme Wasabi met à disposition des utilisateurs au nom de la CARE *AgricultureIsLife* les dispositifs permanents des jardins TERRA-Terre (buttes de culture et agroforesterie maraichère)

-

Le Centre d'Expérimentation en Productions animales met à disposition des utilisateurs au nom de la CARE *AgricultureIsLife*

- Une prairie de 0.3 ha ;
- Une animalerie pour ruminants comprenant des stabulations entravées et des stabulations libres ;
- 4 animaleries pour monogastriques sur litière et caillebotis, dont certaines sont agréées biosécurité 2 ;
- Une salle de traitement des échantillons pour analyses microbiologiques comprenant une hotte à flux laminaire ;
- Une salle d'opération ;
- 2 mélangeurs pour aliments ;
- 1 moulin à marteau.

Les équipements peuvent être utilisés tant sur les terrains du campus de Gembloux que sur d'autres terrains.

Par principe, tous les consommables et petits matériels sont fournis par l'utilisateur.

6. Communication de la CARE

La CARE dispose de l'adresse internet www.gembloux.ulg.ac.be/agricultureislife, d'un compte Twitter (@AIL_GxABT) et d'un compte Instagram (agricultureislife_gxabt). Ceux-ci sont gérés par Caroline De Clerck.

7. Règles de fonctionnement de la CARE *AgricultureIsLife*

7.1. Conditions d'accès

Tout membre du personnel académique et scientifique permanent, y compris ceux rémunérés par le FNRS, de l'ULiège affilié à TERRA peut avoir accès à la CARE *AgricultureIsLife* à condition d'avoir fait une demande d'affiliation à la CARE. Ces personnes doivent également avoir préalablement accepté de se conformer au présent règlement d'ordre intérieur et le signer, ainsi que l'AIL database Terms of Reference. Pour les stagiaires, mémorants, doctorants, et scientifiques non-permanents le règlement d'ordre intérieur devra être contresigné par leur responsable de stage ou promoteur. Les membres de la communauté universitaire non affiliés à TERRA et les extérieurs peuvent également avoir accès la CARE *AgricultureIsLife* à des conditions particulières. Ils doivent également avoir accepté de se conformer au règlement de la CARE *AgricultureIsLife* et au AIL database Terms of Reference le cas échéant.

D'une manière générale, tout utilisateur souhaitant utiliser les moyens de la CARE *AgricultureIsLife*, ou de l'un des plateaux techniques/infrastructures qui y sont intégrés, doit le faire dans le cadre d'une demande déposée sur base d'un formulaire spécifique pouvant être retrouvé sur le site internet de la CARE(https://www.terra.uliege.be/cms/c_8673062/fr/terra-fonctionnement-de-la-care-ail) Les demandes sont examinées par le Conseil de Gestion qui se réunit plusieurs fois par an et assigne les priorités en termes d'accès à la CARE.

Tout projet déposé auprès d'organismes extérieurs recourant à des moyens de la CARE *AgricultureIsLife* doit faire l'objet d'une concertation préalable avec le Directeur et le Président en vue de vérifier l'adéquation du projet avec les objectifs de la CARE *AgricultureIsLife*, la disponibilité des moyens et les dispositions budgétaires prévues pour accéder aux moyens de la CARE *AgricultureIsLife*.

Outre les activités d'enseignement et de recherche faisant appel aux infrastructures, équipements et personnel décrit ici, les utilisateurs de la CARE *AgricultureIsLife* s'engagent à :

- Mentionner leur affiliation à la CARE *AgricultureIsLife* subordonnée à TERRA dans toutes les publications qui découlent des travaux conduits avec le soutien de la CARE *AgricultureIsLife* ;
- Participer activement aux activités de réseautage et vulgarisation scientifique organisé par le Conseil de de Gestion de la CARE *AgricultureIsLife* ;
- Proposer des projets de recherche collectifs impliquant la CARE *AgricultureIsLife* ;
- Participer aux demandes collectives de financement d'équipement lors des appels internes et externes à l'ULg ;
- Compléter la base de données de la CARE *AgricultureIsLife*.

7.2. Priorités

Le principe du "premier arrivé – premier servi" s'applique mais avec les contraintes suivantes :

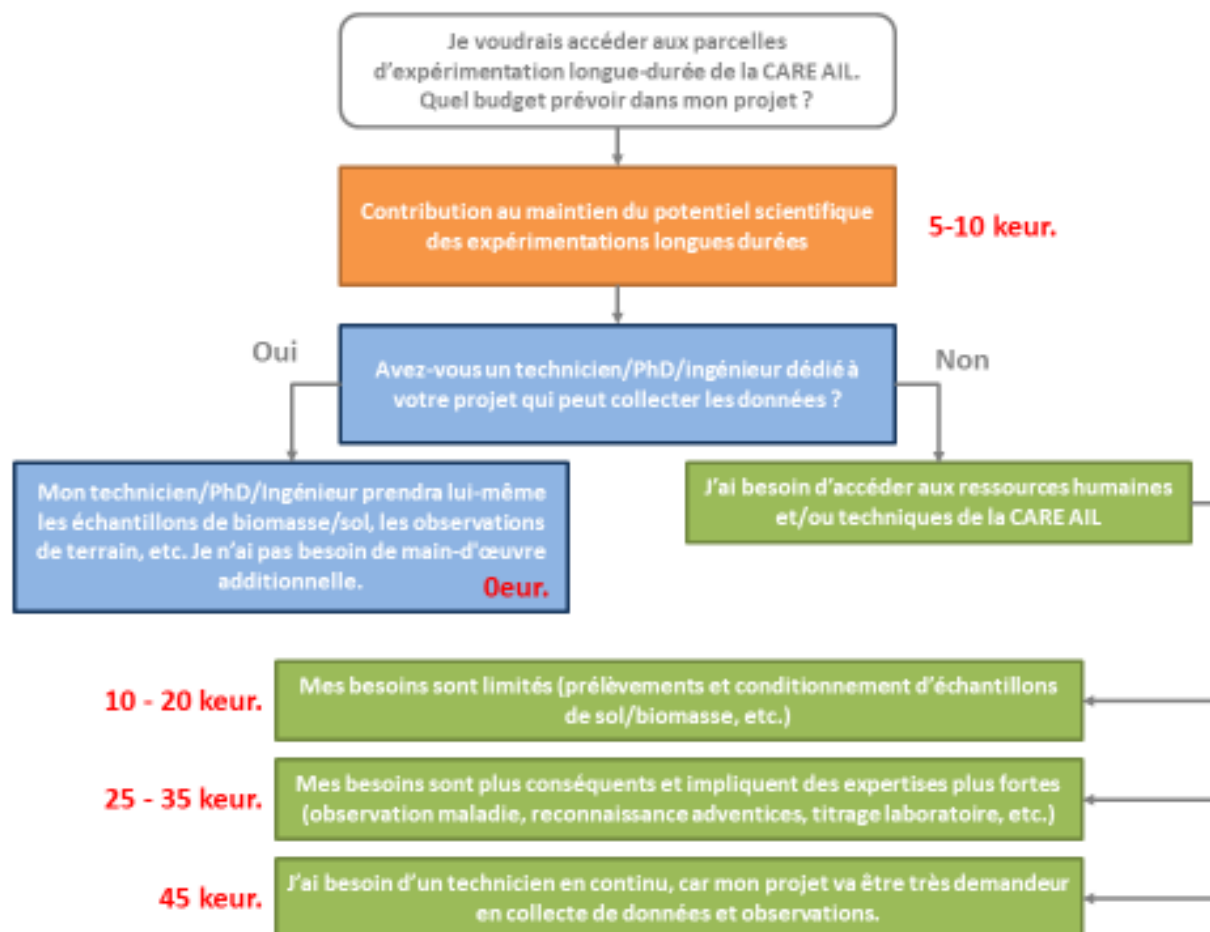
- Priorité aux affiliés à TERRA, sans discrimination en fonction de l'affiliation primaire ou secondaire ;
- Contraintes de disponibilité des personnels habilités, des équipements et des infrastructures ;
- Contraintes techniques dépendantes de l'entretien des appareils, des conditions météorologiques, du planning cultural de l'entièreté des parcelles, etc.
- Priorités : à certaines formations diplômantes (Doctorats et Masters en particulier), à certaines situations d'urgence, etc.

Le Conseil de Gestion est seul habilité à statuer en cas de demandes conflictuelles.

7.3. Coût des prestations/ accès aux infrastructures et base de données

7.3.1. Expériences de longues durées

Pour avoir l'accès aux essais de longue durées et à la base de données de la CARE, le paiement d'un montant forfaitaire sera demandé. Celui-ci dépendra de la source de financement et du niveau d'implication demandé aux techniciens et personnel de la CARE. La figure ci-dessous présente la manière dont ces forfaits sont calculés.



Dans le cas de demandes pour des opérations ponctuelles ou recherches personnelles utilisant les ressources de la CARE hors essais de longue durée, (utilisation de matériel, aide technique, main d'œuvre...), un devis personnalisé sera proposé sur base des besoins précisés dans le formulaire de demande (https://www.terra.uliege.be/cms/c_8673062/fr/terra-fonctionnement-de-la-care-ail) et toujours sur la même base (fonction de la source de financement du projet au sein duquel la demande est introduite et du niveau d'implication demandé aux techniciens et personnel de la CARE). En interne, seul le coût réel sera demandé. Pour les prestations externes/pour tiers, un supplément (200%) sera demandé.

7.3.2. Accès aux plateaux techniques/infrastructures

Les tarifs et budgets à prévoir sont à discuter directement avec le responsable du plateau/de l'infrastructure concerné.

7.4. Dispositions particulières concernant le Centre d'Expérimentation en Productions animales

Le Centre d'Expérimentation en Productions animales (CEPA) est un laboratoire agréé pour réaliser des expérimentations sur animaux (n° d'agrément LA). Tout utilisateur de la CARE *AgricultureIsLife* souhaitant y réaliser des expériences sur animaux doit se soumettre à la réglementation spécifique concernant type d'expérience et l'expérience est placée sous l'autorité directe du Directeur du CEPA. Tout manquement au respect de la réglementation en vigueur entraînera l'exclusion immédiate et irrévocable de l'expérience en cours.

7.5. Dispositions particulières concernant la Ferme expérimentale.

La Ferme expérimentale doit respecter toutes les réglementations relatives aux exploitations agricoles de la Région wallonne, notamment toutes les réglementations relatives au respect des règles de conditionnalités des aides, à l'utilisation des intrants. Statutairement, elle doit être financièrement autoportante.

Le matériel agricole ne peut être utilisé que par du personnel autorisé par le Directeur de la Ferme.

Les interventions mettant en œuvre des intrants ne pourront être appliqués que par des personnes disposant d'une phytolice adéquate.

Tout intrant utilisé sur la Ferme expérimentale doit être autorisé préalablement par le Directeur de la Ferme, qui doit en connaître sa composition et s'il n'est pas agréé devra faire l'objet d'une autorisation préalable auprès des autorités compétentes. L'expérimentateur devra présenter un dossier justifiant l'utilisation d'un tel produit et communiquer préalablement une fiche décrivant le produit et les risques de toutes natures relatifs à son utilisation.

Chaque intervention dans les cultures ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation du Directeur de la Ferme ou d'un responsable désigné par lui et doit faire l'objet d'une traçabilité.

En fin d'expérimentation, un rapport détaillé devra être remis au Directeur de la Ferme expérimentale, celui-ci pourra si nécessaire rester confidentiel.

8. Rôles et responsabilité

8.1. Conseil de Gestion

Les membres du Conseil de Gestion, et en particulier le Directeur et le Président, ont pour rôle de veiller à la qualité des équipements et des infrastructures, à leur entretien et leur évolution. Ils s'assurent de l'adéquation entre les priorités des prestations et les priorités scientifiques de la *CARE AgriculteursLife*. Ils gèrent le budget de la *CARE AgriculteursLife*. Ils préparent, à partir des données fournies par les utilisateurs et le personnel de la *CARE AgriculteursLife* la facturation des prestations. Ils coordonnent les demandes de développement ou d'acquisition de nouveaux appareillages sur fonds propres ou auprès d'organismes de financement internes à l'ULg ou externes.

8.2. Scientifiques référents

Pour chaque appareillage, un scientifique référent est identifié. Celui-ci a pour mission de maintenir l'appareillage spécifique en bon état de fonctionnement (incluant la planification des entretiens), de localiser l'appareillage, de former les utilisateurs à leur utilisation les académiques, les scientifiques permanents et non permanents, doctorants, mémorants ou stagiaires.

8.3. Utilisateurs

Les utilisateurs peuvent être des académiques, des scientifiques permanents et non permanents, des doctorants, des mémorants ou des stagiaires. Les scientifiques non permanents, les doctorants, les mémorants et les stagiaires accèdent à la *CARE AgriculteursLife* sous la responsabilité de leur responsable de stage ou promoteur. Les utilisateurs sont responsables de la demande d'accès à la *CARE AgriculteursLife*. Ils sont responsables de détailler les protocoles expérimentaux et de mentionner les interventions attendues du personnel de la *CARE AgriculteursLife* et l'utilisation des infrastructures et du matériel de la *CARE AgriculteursLife*. Les utilisateurs s'engagent sur le règlement du coût de l'accès à la *CARE AgriculteursLife* et justifient sous forme de production scientifique l'utilisation de la *CARE AgriculteursLife* (sauf dans le cas d'une prestation de service).

Pour accord (nom, date, signature),